

COLLOQUE ESO-2004

ESPACES ET SOCIÉTÉS AUJOURD'HUI

Atelier 5 : Occuper les espaces. Identités individuelles et collectives

« NOUVELLES » PRATIQUES SPORTIVES

NOUVEAUX TERRITOIRES URBAINS:

L'EXEMPLE DE LA PRATIQUE DU ROLLER

A ROUEN

Ludivine Lemoine (Doctorante)

Université de Rouen, Département de géographie, 76821 Mont-Saint-Aignan cedex

FRE 2795-IDEES, Laboratoire MTG

Tel. 02 35 14 68 88

e-mail : ludivine.lemoine@wanadoo.fr

Résumé :

Au cours des années 80 et 90, de nouvelles pratiques sportives se révèlent et envahissent le territoire français. Ces pratiques sportives libres ou auto-organisées correspondent à une évolution significative de la perception de l'activité sportive, celle-ci étant déplacée d'un objectif de compétition vers des fonctions de convivialité et d'hygiène de vie. À côté du modèle sportif pur, dominé par l'organisation des clubs et la compétition, se précise un autre modèle centré sur les sports de loisirs. Le développement de ces nouvelles pratiques est à l'origine de la multiplication des territoires sportifs « hors piste, hors limite et hors norme » (Loret A., 1996). Elles participent à la construction de nouveaux liens sociaux générant par la même un emmêlement de territoires dans lesquels s'organise l'activité du groupe. De fait l'espace urbain public, ainsi approprié, se mue de manière spontanée en un espace ludique et récréatif total. À travers l'exemple du roller, élément constitutif de l'urbain depuis les années 90, nous essayerons de comprendre comment le roller investit l'espace rouennais. Il s'agit dans un premier temps de comprendre le choix de cette pratique (un besoin de liberté, une certaine autonomie dans la conduite de son activité et de l'espace parcouru, ou bien une réelle absence d'organisation, peut-être aussi la mise en avant d'une pratique sportive plus ludique que compétitive...). Dans un second temps, il s'agit de s'interroger sur l'espace de ces nouveaux sportifs.

De pratiques sportives localisées dans des espaces bien définis nous sommes passés à des pratiques sportives délocalisées, qui se déroulent dans de nouveaux lieux.

Ce sont des espaces urbains qu'une intervention de l'homme a permis de rendre propre à un usage sportif. Les pratiques libres en faisant l'économie des lieux normalisés, a été un premier vecteur de délocalisation des pratiques. Par conséquent, de nouveaux rapports à la ville se sont établis. Le pratiquant doit s'appropriier le « territoire » urbain. Ces pratiques urbaines autonomes donnent une nouvelle qualification à l'espace de la ville.

INTRODUCTION :

Au cours des années 80 et 90, de nouvelles pratiques sportives se révèlent et envahissent le territoire français. Ces pratiques sportives libres ou auto-organisées (Adamkiewicz, 1998) correspondent à une évolution significative de la perception de l'activité sportive, celle-ci étant déplacée d'un objectif de compétition vers des fonctions de convivialité et d'hygiène de vie. A côté du modèle sportif pur, dominé par l'organisation des clubs et la compétition se précise un autre modèle centré sur les sports de loisir. Alors que les institutions sportives doivent garantir les gestes (la règle du jeu), les lieux (équipements et espaces sportifs) et organiser les rôles (les pratiquants, les champions, les dirigeants), le modèle du loisir fait souvent l'économie des lieux et des rôles (Haumont, 1987). Le développement de ces nouvelles pratiques est à l'origine de la multiplication des territoires sportifs « hors piste, hors limite et hors norme » (Loret A., 1996), territoires qui, en tant que supports de l'activité du groupe, s'imposent à la fois comme la résultante et le moteur de la construction de nouveaux liens sociaux.

De fait, l'espace urbain public, ainsi approprié, se mue de manière spontanée et souvent ponctuelle, voire éphémère, en un espace ludique et récréatif total. Les pratiques libres en faisant l'économie des lieux normalisés (stades, piscines, gymnases...) ont été un premier vecteur de délocalisation des pratiques : le pratiquant doit ainsi s'appropriier le « territoire » urbain, tout en apprenant paradoxalement à en partager l'usage. Ses pratiquants urbains autonomes donnent donc une nouvelle qualification à l'espace de la ville en détournant souvent l'usage originel et contraignant des lieux et des équipements publics (places, parking, espaces piétonniers, mobilier urbain...).

"Hier cantonné à des stades, gymnases et autres piscines, le sport conquiert aujourd'hui de nouveaux espaces. Les sports de glisse en milieux naturels furent les premiers à innover en s'appropriant des espaces inédits (spot).

Vinrent ensuite les coureurs "hors stade" qui colonisèrent les routes, ainsi que les skateboarders qui exploitèrent le mobilier urbain. Aujourd'hui, trottinettes et rollers investissent la ville. Ils s'y expriment de manière à la fois insolite et ludique, écrivent Alain Loret et Anne-Marie Waser en introduction du livre "Glisse urbaine".

L'émergence des sports de glisse datent des années 70-80. Ils utilisent de grands espaces et les forces naturelles (vagues, vent, neige) pour développer leur pratique.

Les années 90 quand à eux, sont marquées par l'invention de multiples formes de pratiques qui mettent différemment en jeu le corps. Les sports alternatifs des années 90, notamment le roller, se caractérisent par le fait qu'ils utilisent les espaces contraints de la cité (rues, trottoirs, escaliers, bancs, rampes...).

Aujourd'hui, la diffusion des sports de rue (vélo, jogging, roller...) résulte de la désinstitutionnalisation des pratiques traditionnelles (football, basket...) plaçant celles-ci dans un champs qui n'est plus réglé par les normes classiques du sport mais par les modes de vie. Cette situation n'est pas nouvelle mais elle a été longtemps limitée à des territoires sportifs de fait ou des micro-sites institués par les pratiquants en territoires sportifs (dans les montagnes, sur les littoraux...). L'exemple du surf sur la côte basque en est un exemple (Augustin J.-P. , 1994).

A travers l'exemple du roller, élément constitutif de l'urbain depuis les années 90, nous essayerons de comprendre comment le roller investit l'espace urbain rouennais. Il s'agit dans un premier temps de se demander quelle est la place du roller à Rouen ? Puis de comprendre le choix de cette pratique : un besoin de liberté ? une certaine autonomie dans la conduite de son activité et de l'espace parcouru ? une réelle absence d'organisation ? la mise en avant d'une pratique sportive plus ludique que compétitive ? Et enfin, de s'interroger sur la construction spatio-temporelle de ces nouvelles aires sportives.

LE ROLLER : QUELLE PRATIQUE DANS LA VILLE ?

L'avènement du Roller

Depuis 1995, les comportements sportifs ont évolué donnant ainsi naissance à de nouvelles pratiques bien souvent « hybrides » de pratiques traditionnelles.

Ces pratiques sportives auto-organisées se développent grâce à l'avancée croissante de technologie sportive et un nouvel état d'esprit.

L'avènement du roller en France date des grèves de décembre 1995, qui ont paralysé les transports parisiens. Certains parisiens ont échangé leur ticket de métro pour une paire de roller. Ces événements ont donné un double sens à la pratique du roller. Le roller est devenu à la fois pratique sportive et mode de déplacement. Aujourd'hui, la France compte plus de 5 millions de rollers, occasionnels ou « passionnés ».

Ces pratiques sont des activités déambulatoires ou récréatives accessibles par tous car leurs zones d'expressions sont principalement les espaces publics des centres urbains.

En effet, la vague du roller a envahi toutes les villes, l'effet « rollerblade » (du nom de la marque qui a développé les premiers patins en ligne) est observable dans toutes les agglomérations et a touché tous les publics. Le moindre espace goudronné est utilisé par les pratiquants de rollers et notamment ceux qui pratiquent le Street. Cette pratique d'accès technique simple est très typique des aspirations actuelles.

Le Roller :formes multiples de pratiques.

Le rollerskating, au delà du phénomène de mode, constitue un phénomène de société. Il s'avère être à la fois un mode de déplacement entier surtout pour les plus jeunes, utilitaire et ludique, une pratique sportive et récréative. Ces adeptes ne se comptent pas seulement parmi les jeunes, il participe d'un mouvement transgénérationnel de reconquête partielle de l'espace public, d'une certaine réappropriation de la ville par ses habitants. Selon Yves Pedrazzini, dans la famille des sports urbains, le roller est celui qui est le plus emblématique de ce que peut être le rapport entre sport et ville, parce que c'est l'espace urbain, et notamment la rue qui détermine la pratique. Ce n'est pas simplement un sport qui par ailleurs se déroule dans la campagne ou à la plage et qui occasionnellement arrive en ville. Mais la ville et la rue précèdent la pratique sportive. Dans le monde du roller, poursuit Pedrazzini, on trouve deux grandes familles, celle du loisir, randonnée et marathon, et celle de "l'agressive" (le Street, le pipe, etc.). Celle du loisir se veut plus disciplinée que celle du Street, car elle investit des espaces réglementés et se pratique dans des espaces sécurisés, contrairement au Street qui se pratique partout. Le Street, voire le Stunt ou l'Aggressive, prennent de l'envergure, particulièrement chez les adolescents et les jeunes adultes.

Le *Street* consiste à faire des figures sur des sites adéquats en utilisant marches, murets, mobilier urbain et autres éléments de l'espace urbain ; le *Stunt* est le nom générique pour la pratique du Street et de la rampe ; l'*Aggressive* désigne l'ensemble des pratiques de roller acrobatique, Street, rampe, saut et slalom.

Nous utiliserons plutôt le terme de « Street » comme la Fédération Française de Roller Skating (F.F.R.S) que le terme « Agressif » utilisé par certains chercheurs et journalistes qui définissent cette pratique négativement. Le Street est une discipline culte chez les jeunes, où mode vestimentaire (baggy), musique et vidéo améliorent l'inspiration et se traduit par un aspect antisportif. Le pratiquant de Street investit notamment les bancs publics, les escaliers, et autres mobiliers urbains, à la recherche de la perfection grâce à des figures de plus en plus techniques. Les streeteurs dont la moyenne d'âge se situent entre 14-25 ans ne se limitent pas à ce territoire et investissent différents espaces de la ville. Il s'approprient des espaces dont la fonction première n'est pas sportive (place publique, rue...).

A l'image de ce qui se passe pour le snowboard actuellement, le roller (plus que le skate) vit son passage à une certaine forme de massification en présentant épreuves de masse. Il semble que pour le moment les pratiquants ne soient que très peu attirés par les aspects compétitifs, la base de la pratique demeure autonome sans intervention extérieure. Ces pratiques, si elles développent néanmoins une élite professionnelle qui sert de point de mire, restent des activités récréatives accessibles à tous car leurs zones d'expression sont principalement les espaces publics des centres urbains.

Qui sont ces « nouveaux » sportifs ?

Aujourd'hui le sport est dans une phase de prospective, de changement. Il est également associé à une évolution des mentalités, aspirations, motivations et symboles. Les enjeux sportifs sont différents. On pratique un sport pour se détendre, dans un but hygiéniste, ludique, esthétique, hédoniste... et non plus dans un esprit de compétition. De part les valeurs dont elles sont porteuses (diversité, liberté, plaisir...), ces pratiques s'écartent de l'éthique sportive communément admise. Les pratiques sportives auto-organisées sont ainsi fondées sur la recherche d'un accomplissement profondément individuel, hors des cadres sociaux et physiques réglementés. On vient faire du sport, non par ascétisme mais par plaisir, pour rencontrer d'autres personnes, pour vivre et partager avec eux des moments.

La majorité des pratiquants de roller sont des multi-pratiquants qui pratiquent cette activité à des fins plus récréatives que sportives. Leur polyvalence est l'une des preuves de leur éparpillement dans différentes activités. Cela correspond tout à fait à ce que l'on appelle la génération zapping. La diversification dont parlait Christian Pociello (1989) trouve ici encore des résonances tout à fait justes.

Le très fort engouement actuel pour le roller contribue à le rendre difficile à analyser et particulièrement aléatoire à estimer son évolution. Cependant, le très fort impact lié aux nouvelles approches de cette activité (Street) rapprochent cette activité des pratiques de *glisse* qui sont un phénomène de fond et non une simple mode. Les manifestations de masse se multiplient comme certaines concentrations de rollers (rando-rollers) institutionnalisées. Les pratiquants du skate et des rollers utilisent les parvis, les trottoirs, les chaussées pour faire admirer leur glissement.

Cette nouvelle ère sportive est donc marquée par l'urbanisation des activités de pleine nature. Il convient donc d'évaluer les demandes et les besoins réels des pratiquants afin d'alimenter les réflexions autour de thèmes intéressants pour les décideurs politiques. Au-delà, c'est également une réflexion sur l'animation et l'aménagement urbain dont il est question, étudier si la ville, à travers ce type de pratique, était devenue un espace ludique et récréatif total.

La pratique du Roller connaît des temporalités différentes. En effet, les différents publics (seniors, adultes, jeunes) ne pratiquent pas de la même façon. Les jeunes pratiquent plusieurs fois par semaine. La pratique sportive peut avoir lieu après l'école ou bien le mercredi, mais également le week-end et pendant les vacances scolaires. Les jeunes exercent leur sport à proximité du domicile. Les déplacements sont de courtes durées. Ils utilisent les lieux sportifs bien desservis par les transports en commun et donc faciles d'accès. Les jeunes s'identifient à leur pratique et essayent de s'intégrer à un groupe à travers l'adoption de codes spécifiques (vestimentaires, musicaux, vocabulaire...) et la fréquentation d'espaces collectivement « conquis ».

Au contraire, la pratique libre pour les adultes répond généralement à un souci de forme et d'entretien de son corps. Elle a pour but de détendre la personne. Cette pratique le plus souvent est hebdomadaire. C'est également un besoin d'accomplissement personnel. Le pratiquant adulte est prêt à effectuer de longs déplacements pour effectuer son sport.

La pratique sportive auto-organisée chez les seniors est également hebdomadaire. Ils pratiquent près de leur domicile dans un but d'entretien du corps, de détente et de convivialité. Ces pratiques sportives ont également modifié leur espace de pratique.

L'observation de ces phénomènes reste bien trop souvent liée à une volonté de présenter ces comportements comme marginaux alors qu'ils ne sont que l'émanation de l'évolution des pratiques sociales. Si elles paraissent inorganisées, voire marginales, pour les acteurs sportifs, c'est peut-être parce qu'elles ne s'inscrivent pas dans un système fédéral.

Bien au contraire, il faut voir ces pratiques non de manière négatives mais il faudrait les appréhender différemment.

Le pratiquant doit être comme tout citoyen être reconnu et trouver sa place dans le cadre d'un partage équitable de l'espace public. Par cela, j'entends la mise en commun de l'espace et non sa partition.

LE ROLLER A ROUEN

Un contexte particulier par rapport à Paris :

L'engouement du roller a débuté dès 1995 à Paris, mais c'est à partir d'octobre 1999 que Rouen a connu un fort engouement pour cette pratique avec la rando-roller. Très peu de personnes pratiquaient le roller en ville avant cet événement. C'est à l'initiative de quelques pratiquants, adeptes des randonnées parisiennes, qu'un groupe de personnes décida de lancer ce concept à Rouen. La première randonnée roller a eu lieu un vendredi soir dans les rues de Rouen. Cette manifestation a débuté en octobre 1999 avec seulement 20 personnes. Maintenant, elle accueille le 1^{er} vendredi du mois plus de 600 personnes dans les rues de Rouen. Cette manifestation ne cesse de grandir de vendredi en vendredi. Le côté convivial attire de plus en plus d'adeptes. Tout en patinant, les personnes visitent la ville de Rouen sous un autre angle. Ils investissent le temps d'une soirée des espaces qui sont habituellement réservés aux automobilistes ou aux piétons (photos n°1).

Cette appropriation de l'espace urbain par les rollers est particulière. En effet, le roller est considéré, en général, comme une pratique libre et non encadrée. Or, à Rouen elle s'est développée à partir d'un encadrement réglementé. Le roller à Rouen est passé d'une pratique encadrée (parcours choisi par une organisation, lieu de départ et horaire imposés...) à un développement vers une pratique non encadrée (conquête des espaces publiques, quai ...). Par conséquent, il faudrait peut-être chercher la cause du développement des pratiques libres à partir des pratiques institutionnalisées pour comprendre le développement des pratiques non encadrées.

Les espaces du roller Rouen :

Les espaces réservés au roller sont peu fréquentés à Rouen. La mairie comptabilise peu d'équipements pour la pratique du roller.

La carte 1, dresse un panorama des équipements fixes à Rouen. On constate qu'ils sont excentrés du centre ville. On en répertorie 4, dont seulement un est strictement réservé à la pratique du roller et du skate-board. Les autres équipements sont des complexes sportifs où les rollers doivent partager leur espace avec les joggers, les footballeurs et d'autres sportifs. Ces équipements sont peu accessibles car éloignés du centre ville. Il faut prendre les transports en commun, le vélo où se faire conduire pour accéder à ces équipements. Toutefois, il faut noter pour les équipements fixes, une localisation « équitable » dans l'espace : deux équipements fixes sur la rive droite et deux sur la rive gauche. L'effet Seine comme frontière naturelle entre les deux rives se perçoit moins pour ces équipements. Seul le Nord de la ville semble dépourvu d'équipements.

C'est pourquoi, les pratiquants de roller préfèrent des espaces centrés, situés près de chez eux où ils peuvent pratiquer sans contrainte de transport et se mettre en scène. Si ces espaces sont plus territorialisés, c'est parce que ces lieux de « rassemblement » peuvent-être rejoints dans un premier temps en bus ou métro. L'espace central, ici le centre rive droite, est également le nœud stratégique de l'organisation du transport en commun, ce qui engendre un déplacement primaire important. Dans un second temps, la concentration des « spots » réduit effectivement les distances et temps de trajet. La mauvaise connexion aux transports en commun engendre un développement des transports individuels.

La carte 2, présente les territoires spontanés du roller à Rouen. Elle montre que ceux-ci sont concentrés dans le centre ville rive droite. Sur cette carte, on constate que la rive gauche est dépourvue de territoires spontanés. Cette pratique semble s'être développée dans les espaces centraux de la ville. Ils sont souvent privilégiés car ils offrent à la fois une « scène piétonnière et aménagée » favorable à la pratique, une mixité fonctionnelle qui n'est pas à négliger (café, magasins...) et puis au final, un public parfois hostile devant lequel « l'exploit, la défiance » prend une autre dimension (la métaphore avec le théâtre n'est pas loin).

Le constat principal de cette carte 2 est que ces territoires paraissent peu éloignés des uns et des autres. On a l'impression que ces territoires fonctionnent en réseau et où les temps de trajets sont minimaux pour aller d'un territoire à l'autre.

En effet, leur préférence va vers la création de petits espaces disséminés dans la ville, sans doute parce que la pratique de la glisse est synonyme de liberté, d'absence de contrainte, de confrontation à l'environnement et libre d'accès plutôt que de grands parcs payants situés en périphéries des villes.

Pour certains les endroits réservés ne sont pas à leur goût. Ils préfèrent la rue car elle signifie l'aventure, l'errance, le plaisir et la découverte. Le territoire des pratiquants doit être de plus en plus vaste, laisser place à l'improvisation, au détournement d'usage et à la créativité.

Les lieux de pratiques changent et se déplacent. Ils sont éphémères, mobiles comme les rendez-vous. Les pratiquants redécouvrent la ville et l'appréhendent différemment.

On différencie 4 espaces de pratique à Rouen dont seules les trois premiers sont les plus territorialisés par ces nouveaux sportifs :

- La trame viaire
- les espaces piétonniers (photo n° 2)
- les équipements sportifs (skate parc, complexe sportif)
- les espaces de détente et de loisir (parc, jardin)

Le roller a envahi la ville de Rouen comme la majorité des villes françaises. Peu d'espaces ouverts et libres sont dédiés à la pratique du roller. Les espaces ouverts se situent principalement à l'extérieur de la ville (Avenue verte à Forges les Eaux et forêt du Rouvray) où il est difficile d'accéder sans automobile et où les transports en commun se font rares. Le seul territoire connu à Rouen pour la pratique du roller est un espace dont la fonction première n'est pas sportive : les quais rive droite.

Aujourd'hui, nombre de pratiques ont délaissé les équipements qui leur étaient destinés pour investir les espaces publics. L'espace public devient un lieu pour être vu, à voir, à découvrir et un lieu de convivialité pour être avec l'autre. Les quais rive droite (photo n°3) deviennent spontanément et de façon régulière le territoire des pratiquants de roller.

On y rencontre toutes les classes d'âge (enfants, adolescents, adultes, seniors...) de la population rouennaise sans exception. Même si la majorité des pratiquants à entre 15 et 35 ans. C'est un espace public qui se définit aussi par d'autres événements. Il devient le temps d'une journée ou de plusieurs jours, le lieu de grandes manifestations internationales (Armada) ou locales (foire du livre, aire de pique-nique géante).



Photo n°1 : Rando-roller: les rollers dans la rue



Photo n°2 : Les rollers dans les espaces piétonniers



Photo n°3 : Les quais rive droite

Le partage de l'espace rouennais : équitable ou concurrentiel .

Les pratiques sportives auto-organisées s'approprient l'espace, les équipements et mobiliers urbains de manière inédite. Il est donc difficile de discerner ce qui est espace urbain et espace sportif ; ceci pose de ce fait de nombreux problèmes en termes de partage de l'espace avec les autres usagers (piétons, commerçants, cyclistes, automobilistes...).

Les commerçants de la place de la Pucelle à Rouen (photo n°4) souhaitent que les rollers et autres petits engins de pratiques urbaines (skate-board, trottinette) soient interdits dans les espaces piétonniers. Ils revendiquent un sentiment d'insécurité et voient leurs clients désertier cette zone.

Par exemple, les personnes âgées ont peur de se faire bousculer et donc modifient leur circuit de promenade. Les bancs sont abandonnés par les promeneurs, car ils sont investis par les pratiquants de Street, qui l'utilisent pour effectuer des figures. Les terrasses des cafés sont également désertées, car bien souvent ces sportifs accompagnent leur figure de musiques bruyantes. Le mobilier urbain n'étant pas adapté à leur pratique, les bancs et autres petits murets se voient détériorés. Par conséquent, se pose la question de la prise en charge financière de la pratique. Le contribuable doit-il financer les dégradations engendrées par les pratiquants de Street ou bien doit-on faire payer les dommages aux pratiquants ? Ces différents facteurs (nuisances visuelles, dégradations, sentiment d'insécurité...) ne font qu'amplifier le conflit entre pratiquants et non pratiquants.

Le Street pose également un problème avec les cyclistes, qui n'acceptent pas que leurs zones soient colonisées par les rollers. De plus en plus de personnes pratiquent le roller comme un moyen de déplacement quotidien. Hors, selon le code de la route annoté de L. Lanner (article R. 412-34), « *les pratiquants de patins à roulettes, lorsqu'ils circulent sur une voie publique, sont assimilés à des piétons* ». Par conséquent, de nouveaux conflits apparaissent. Mais alors, quels espaces doivent être consacrés au roller ? Pour l'instant, le roller n'est pas accepté en ville, il semble tout du moins toléré.

Le problème est que ces pratiquants se sentent exclus du centre urbain. Le premier signe en est leur désignation. On les nomme « agressif », « sauvage »... De plus, les équipements fixes qui leur sont réservés sont éloignés et isolés du centre ville donc peu accessibles. Bien souvent, ces sportifs doivent utiliser les moyens de transports, parfois longs pour accéder à ces structures. De plus, ils doivent se fier aux horaires d'ouverture ou payer un droit d'entrée parfois onéreux (5 €) comme c'est le cas du skate-parc de Rouen.

Le problème est qu'ils se sentent ghettoisés, exclus de la ville pour ne pas déranger son bon fonctionnement.

Le seul partage de l'espace qui semble « équitable » est le quai rive droite. Si celui-ci répond à ce critère, c'est parce que cet espace est accaparé par les pratiquants de roller loisir et non par les pratiquants de « Street ». En effet, cet espace aménagé par l'agglomération rouennaise et la ville de Rouen semble satisfaire tous les habitants. Il réunit aussi bien les familles pour une balade dominicale, que les sportifs (roller, jogger, vélo...). Ancien quai du port et lieu réservé aux entrepôts, ce quai a été réaménagé en un espace de détente où roller, vélo, piéton se côtoient sans confrontation.

De grandes manifestations y sont également célébrées comme l'Armada, regroupement de bateaux qui a lieu tous les 4 ans. Ce quai devient aussi aire de pique-nique géant en juin 2004 et le temps d'un week-end en septembre salon du livre.

Utiliser l'espace public urbain pour des raisons récréatives ou à des fins sportives démontre la nature indéniablement sociale de la ville. Ne pas se limiter aux seuls équipements sportifs et récréatifs s'est à la fois étendre spatialement la multifonctionnalité urbaine tout en assurant un élargissement du droit à vivre la ville pour tout citoyen.

La pratique du roller participe à la construction d'une nouvelle relation à la ville, où l'ensemble des espaces collectifs peuvent être utilisés ponctuellement à des fins ludiques ou sportives. De fait, ces comportements humains enrichissent l'espace urbain en faisant vivre de plus en plus de lieux et en les reliant entre eux constituant ainsi un véritable maillage de la ville. Ainsi, la diffusion des activités récréatives et sportives participe-t-elle au renouveau des pratiques sociales urbaines ? C'est un autre regard sur la ville qui apparaît aujourd'hui, une autre relation à l'espace urbain, au travers des multiples usages qui sont développés. Dans la ville se développent des zones de pratiques récréatives et/ou sportives, zones qui ont tendance à s'étendre chaque jour d'avantage, redessinant une ville plus vivante mais dont la gestion risque de devenir plus délicate à gérer.



Photo n°5: La Place de la Pucelle

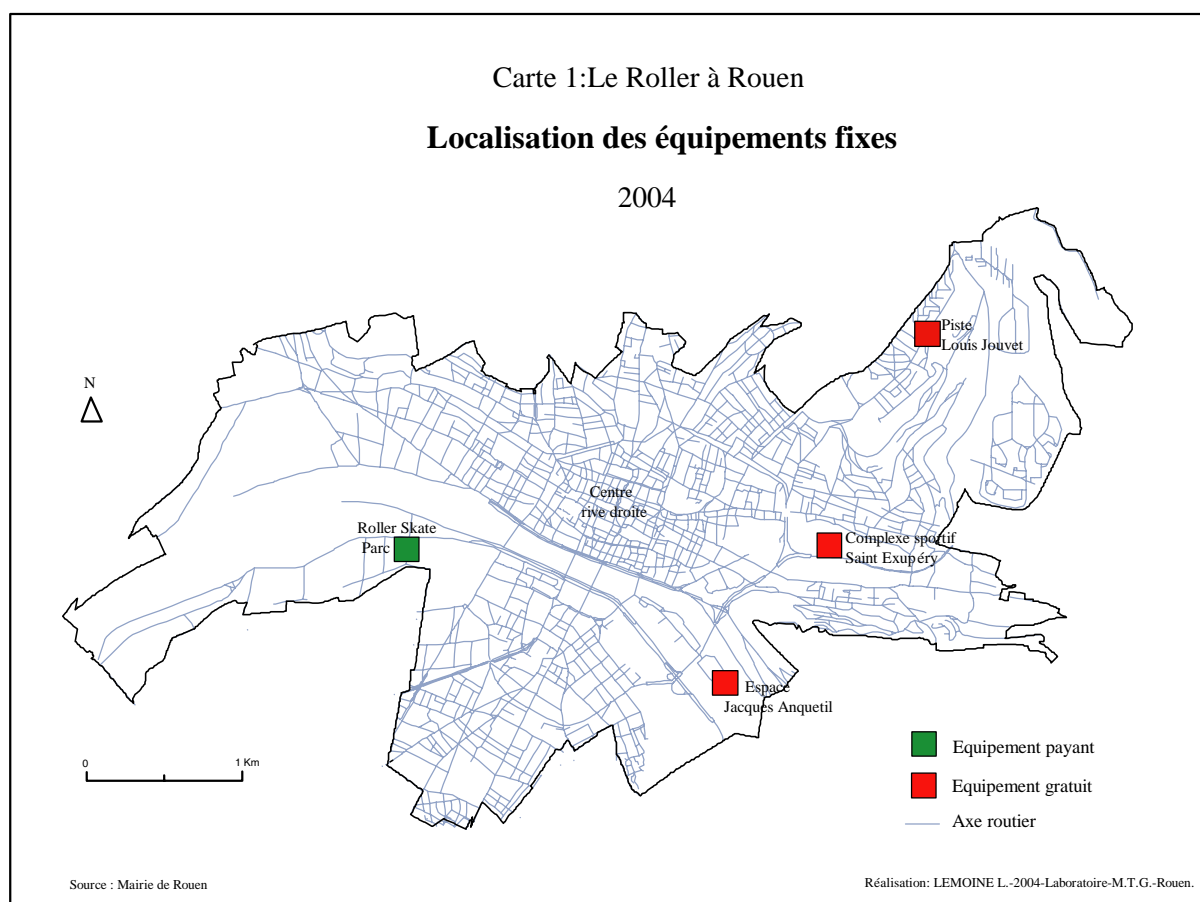
Quand la ville devient aire de jeux pour les pratiquants de roller.

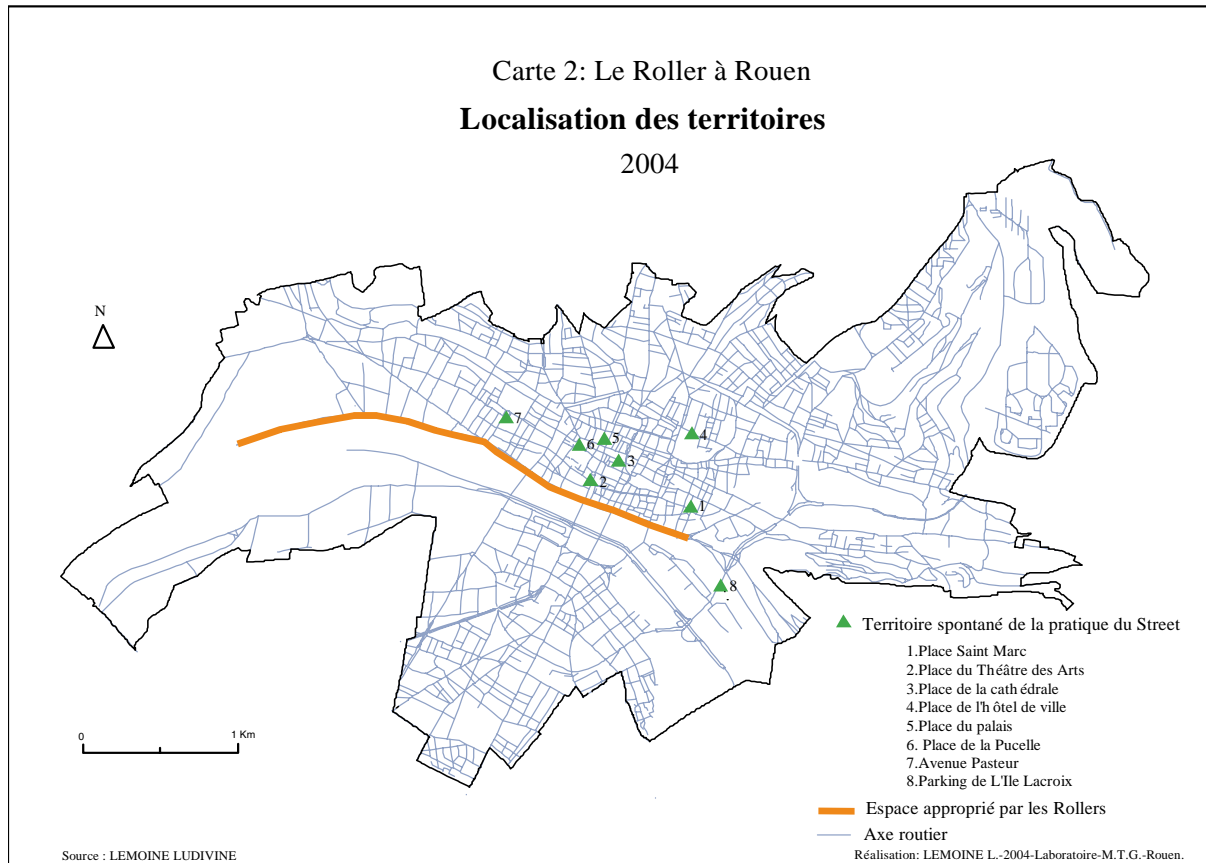
Le développement croissant du roller et autres sports urbains (trottinette, skate...) posent de véritables questions en matière d'aménagement et de gestion. En effet, l'urbanisation de ces nouvelles pratiques conduit à s'interroger sur la conception de nouveaux équipements ou d'une nouvelle façon de gérer les espaces publics.

Les sports de rue marquent des changements dans les relations que les adeptes établissent à l'espace de la ville, au temps social et au pouvoir politique. Ils détournent ou s'approprient des espaces à des fins sportifs et s'initient à la découverte et l'exploration de nouveaux périmètres géographiques. Les territoires sportifs se multiplient et laissent place à l'improvisation, au détournement et à la créativité. Ainsi, le sport loisir en faisant l'économie des lieux normalisés, a été un premier vecteur de délocalisation des pratiques. La territorialisation est différente entre les pratiquants licenciés et les pratiquants autonomes. Du fait de la très grande mobilité de ces derniers (pratiques nomades) et du caractère parfois déviant de la pratique, il s'avère souvent délicat de circonscrire précisément, dans le temps et l'espace, les lieux usités et appropriés.

Les villes sont de plus en plus nombreuses à accueillir ces nouveaux sportifs et notamment les jeunes. L'urbanisation des pratiques sportives s'alimente aux grands médias et aux grands réseaux de communication.

Ces nouvelles pratiques sont sorties des stades, des salles normalisées pour tailler leurs propres espaces de pratique. Des lieux quasi désertiques sont devenus en quelques années après avoir subi des transformations le territoire du roller et des joggers. Il s'agit d'une territorialisation sportive (quai de Seine, rive droite). « Il y aurait une dé-territorialisation dans le sens où il n'y aurait plus de correspondance entre un groupe sportif et un espace local et re-territorialisation dans le sens d'un nouvel usage de la ville » (Chantelat P., Fodimbi M., Camy J., 1998).





Si les usages récréatifs, voire sportifs, de la ville se développent et se diversifient dans l'espace public, cela n'est lié qu'à une évolution logique d'un espace urbain. Les usagers cherchent à pouvoir utiliser les moindres parcelles afin d'assouvir leurs aspirations ludiques et leurs besoins d'activités au plus près de leurs lieux de vie. Dès lors, devant l'augmentation du nombre des activités récréatives et sportives, mais également en raison du très grand nombre de pratiquants, il est logique que l'ensemble des territoires collectifs fasse l'objet de sollicitation et devienne espace de jeu, sportifs ou non.

Quels aménagements possibles pour la pratique du roller ?

Il est difficile d'aménager des espaces pour les sports de glisse, car les décideurs politiques ne sont pas certains de la poursuite de ces pratiques. Pourtant, ces pratiques peuvent très bien continuer à se développer, tout en réussissant à faire ériger des équipements spécifiques adaptés à leurs aspirations. Les groupes ne sont pas institutionnalisés, ou très rarement, mais les projets d'installations se développent dans toute la France.

En effet, si la première génération de pratiques de glisse s'est diluée rapidement, la tendance actuelle paraît présenter des caractéristiques dont on serait avisé de chercher à bien saisir toutes les facettes, pour préparer efficacement le futur. La *Génération Glisse* décrite par Alain Loret est une des expressions d'une nouvelle culture plus urbaine, plus spontanée que ne l'était nos anciennes formes de pratiques sportives. Il n'en demeure pas moins que ces espaces de pratiques doivent, pour les équipements à créer, se situer près des accès de transports collectifs: bus, métro, tramway... afin d'être accessibles aisément.

Leur implantation doit se faire dans des lieux présentant un espace assez vaste pour que les nuisances sonores ne soient pas préjudiciables aux regroupements de personnes quelques fois exubérantes. Mais, elles ne doivent pas être non plus excentrées de peur que ces pratiquants se sentent exclus, ghettoisés et rejetés de la société urbaine.

Le développement du roller pose de véritables questions en matière d'aménagement. En effet, l'urbanisation de certaines pratiques sportives (roller, skate, ...) conduit à s'interroger sur la conception et la gestion des espaces publics. Les sports de rue détournent ou s'approprient des espaces à des fins sportifs qui ne l'était pas auparavant (place publique, espace piétonnier...), et par conséquent découvrent et explorent de nouveaux périmètres géographiques. Certaines solutions sont à envisager pour que le roller s'intègre sans conflit dans le territoire urbain. Il faut cesser de considérer cette pratique comme sauvage et développeuse d'insécurité, mais au contraire comme un mode de vie, à une certaine façon de vivre en ville, à une façon de se confondre dans le paysage urbain. L'une consisterait à créer des skates-parcs et/ou des rollers-parcs pour tenter de déplacer « artificiellement » les pratiquants autonomes des centres urbains et l'autre consisterait à tolérer ces usages en espérant qu'ils disparaîtront.

La première approche doit être envisagée comme une des réponses possibles, mais il ne faut pas croire qu'il y aura désertion des espaces « détournés » en centre ville.

Il apparaît comme logique, que ce type de pratique ne se satisfera pas d'un équipement fixe dans la mesure où c'est la pratique du Street qui est la référence de glisse actuellement. En effet, la conception du skate-parc à Rouen sur la rive gauche est très mal adapté à ces nouveaux sportifs. Le fait que ce skate-parc soit installé dans un espace fermé, payant et assigné à des horaires d'ouverture fait fuir les pratiquants vers les espaces publics de la ville. Cela semble indiquer, que ces skates-parcs devraient être conçus comme de véritables espaces urbains ouverts où tout l'espace pourrait être exploité à des fins récréatives ou/et sportives.

C'est à dire que les skates-parcs à créer ne devraient être ni plus ni moins que des espaces réservés à tous et ouverts librement comme c'est le cas de la majorité des autres skates-parcs de l'agglomération (exemple, Sotteville-Lès-Rouen). La construction de ces nouveaux espaces doit prendre en considération de nombreux critères. Cela sous-entend une réflexion sur l'ensemble de la zone à aménager, sur ses accès, sur son entretien et sa gestion éventuelle.

Toutefois, la confrontation des usagers doit être étudiée dès à présent, surtout si l'on pense que les pratiques ne vont cesser de se développer et de se créer. L'ensemble de ces formes d'activités récréatives et sportives, mais également d'autres qui vont être inventées, vont contribuer à enrichir le nombre d'usagers se déplaçant avec de petits engins urbains. Si les automobiles sont interdites dans la cité, toutes ces pratiques vont investir les chaussées disponibles. L'interdiction n'apparaît pas comme une position tenable à long terme.

Dans un contexte social en perpétuelle évolution, il est nécessaire de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser les différentes manifestations urbaines récréatives et/ou sportives. Il faut sensibiliser les aménageurs urbains au fait que la ville peut aussi se muer en un espace récréatif à vocation sportive. Les collectivités locales doivent prendre en considération les demandes et les besoins de tous les citoyens si elles souhaitent construire des villes accueillantes pour l'ensemble des activités sociales. La conception des espaces publics urbains ne doit pas être centrée uniquement sur les circulations. La fluidité des circulations a vidé les espaces publics en limitant leur fonction de zone d'échanges.

Aujourd'hui en France, les politiques s'engagent dans des processus de limitation des circulations automobiles, avec, par exemple, la création des journées sans voitures en ville (même si elles s'épuisent), la multiplication des pistes cyclables et par la reconquête des centres villes par des pratiques piétonnières. Dans la continuité de cette démarche, il faudrait repenser la cité à partir des usages urbains identifiés aujourd'hui. Chercher à adapter le mobilier urbain, c'est ouvrir la ville aux pratiques sociales dans toutes leurs composantes.

Les villes sont de plus en plus nombreuses à accueillir ces nouveaux sportifs et notamment les jeunes. Ces nouvelles pratiques sont sorties des stades et des salles normalisées pour tailler leurs propres espaces de pratiques. Il ne faudrait pas simplement reproduire les mêmes modèles d'équipements récréatifs de proximité, et implanter partout des installations identiques. Mais peut-on réellement construire ou aménager des espaces aux pratiquants de roller, car leur objectif premier est la liberté et de défier les règles imposées par les autorités.

Conclusion :

Le roller, au-delà du phénomène de mode, constitue un phénomène de société. Il s'avère être à la fois un sport, un nouveau mode de vie et un mode de déplacement. Il participe d'un mouvement général de reconquête de l'espace public, d'une certaine réappropriation de la ville par ses habitants.

Le roller participe à l'émergence d'une nouvelle urbanité en enrichissant l'espace urbain. Il participe à créer du lien social de par sa participation spontanée à l'animation de la cité, mais également par les processus d'intégration et de communication qu'il utilise. Les différentes études en cours sur ce sujet attestent d'un intérêt manifeste pour des activités qui apparaissent de plus en plus comme des moyens de repenser les usages de la ville et les aménagements urbains. Les politiques sportives doivent être construites en considérant l'évolution des pratiques sportives mais également en prenant en compte les nouveaux usages sportifs et récréatifs de la ville. Dès lors, il devient nécessaire de concevoir des regroupements de compétences (urbanisme, jeunesse, sport) pour participer à l'élaboration des projets. Si les usages récréatifs et/ou sportifs de la ville se développent et se diversifient dans l'espace public, cela n'est lié qu'à une évolution logique d'un espace urbain. Les usagers cherchent à pouvoir utiliser le moindre espace afin d'assouvir leurs aspirations ludiques et leurs besoins d'activités au plus près de leurs lieux de vie. Dès lors, devant l'augmentation du nombre des activités récréatives et sportives, mais également en raison du très grand nombre de pratiquants, il est logique que l'ensemble des territoires collectifs fasse l'objet de sollicitation et devienne espace de jeu, sportif ou non.

Toutefois, il ne faut pas accepter que certains espaces publics telles les rues et les places soient des lieux qui génèrent une certaine insécurité.

Notre réflexion doit donc s'orienter simultanément sur la localisation de la pratique et le nouvel usage fait de certains espaces convoités par les pratiquants. De ce fait, peut-on vraiment satisfaire tous les habitants de la cité et espérer un partage « équitable » de la ville ?

Bibliographie :

AUGUSTIN J.-P., 1994, *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Talence, MSHA, p.272 .

BESSY O., HILLAIRET D.,2002,*Les espaces sportifs innovants-Tome 2 : Nouvelles pratiques, nouveaux territoires. L'innovation dans les espaces marchands et mixtes*, Voiron, P.U.S., 243 p.

CHANTELAT P., FODIMBI M., CAMY J., 1998, *Jeunes et mobilités urbaines*, Agora Débats Jeunesses , n°13, 3^{ème} trimestre, Paris, L'Harmattan, 16 p.

DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, 320 p.

HAUMONT A., 1987, *Les pratiques sportives*, in Thomas Raymond (dir.), *Sociologie du sport*, Paris, PUF, p. 65-150.

LORET A., WASSER A.-M., 2001, *Glisse urbaine, l'esprit roller : liberté, apesanteur, tolérance*, Paris, Editions Autrement, Mutations, n°205, 260 p.

LORET A., 1996, *Génération glisse*, Paris, Edition Autrement, Série Mutations, n°155-156, 325 p.

MAFFESOLI M., 1988, *Le temps des tribus : le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens, Klincksieck et Cie, 226 p.

PEDRAZZINI Y., 2001, *Rollers et skaters : sociologie du hors piste urbain*, Paris, Collection l'Harmattan, 226 p.